

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
COMMUNE DE MARSAC-SUR-DON****PLACE DE L'ÉGLISE****MAIRIE
DE
MARSAC-SUR-DON**LOIRE-ATLANTIQUE
44170

1, rue Pierre Perchais

Tél: 02.40.87.54.77

Fax : 02.40.80.51.29

E-mail : info@gmairie-marsacsurdon.fr

Le Maire de la Commune de Marsac sur Don (Loire-Atlantique),**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2211-1 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire ;**VU** le code de la route et notamment les articles L. 110-1 et suivants, R. 411-1 et suivants ;**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I Huitième partie, approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992, complétée et modifiée le 11 avril 2023 ;**VU** la demande formulée par l'association A VOS SOINS sollicitant un arrêté de stationnement pour l'unité mobile le MarSOINS pour le mardi 18 novembre 2025,**CONSIDERANT** que l'association a besoin de stationner son unité mobile,**ARRETE****Article 1^{er}** : le mardi 23 septembre 2025 entre 14h et 18h le stationnement de l'unité mobile le MarSOINS est autorisé sur le parking de « la place de l'Eglise », sur la commune de MARSAC-SUR-DON.**Article 2** : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place à la charge du demandeur.**Article 3** : les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.**Article 5** : Monsieur le Maire de la commune de MARSAC-SUR-DON, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loire-Atlantique « Brigade de GUEMENE-PENFAO » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à l'association A VOS SOINS et affiché à la porte de la Mairie.**MARSAC-SUR-DON, le 18 août 2025****pour le Maire,
Adjoint Délégué**

Affichage le 18.08.25